

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONFORMITE DES  
MACHINES  
MARQUAGE



**jeudi 14 mai 2009 de 9h30 à 12h00  
à la CRCI Bourgogne à Dijon**

Toutes les machines mises sur le marché en Europe ont l'obligation du marquage CE qui atteste que les machines respectent les exigences réglementaires qui leurs sont applicables. Le 29 décembre 2009, ces exigences techniques relatives aux machines évolueront de même que les modalités d'attestation de la conformité à ces mêmes exigences. A cette date, la nouvelle directive machines 2006/42 remplacera en effet la directive 98/37 qui était, jusqu'ici, la référence.

Connaitre les évolutions apportées par cette nouvelle directive est donc indispensable pour éviter tout litige avec ses clients ou les instances de contrôle. Tel est le but de cette réunion qui abordera non seulement les aspects réglementaires mais également les changements induits sur le volet normatif.

Cette réunion s'adresse à toutes les entreprises qui conçoivent et fabriquent des machines ainsi qu'à toutes celles qui achètent, importent, réceptionnent, utilisent ou réalisent des opérations de maintenance sur des machines. Dirigeants, responsables techniques, sécurité, maintenance, bureaux d'études et des méthodes, services achats ... **Ne manquez pas cette opportunité de venir vous informer à six mois de l'échéance fixée pour l'application de ces textes.**

Organisée en partenariat avec AFNOR Groupe et le CETIM, cette matinée d'information bénéficie du Conseil régional de Bourgogne, dans le cadre du dispositif "J'Entreprends en Bourgogne".

Contactez Entreprise Europe Conseil ☎ : 03 80 60 40 63  
ou par E-mail : eec@bourgogne.cci.fr